

Pour garder ma piscine propre, je respecte les principales mesures d'hygiène !



La propreté des vestiaires, la qualité de l'eau dans laquelle vous nagez dépend de l'hygiène de TOUS les baigneurs petits et grands !

Afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour les baigneurs, notre piscine fait l'objet de contrôles réguliers par l'Agence régionale de santé.

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

NOUVEAU ! Un espace de déchaussage a été aménagé à l'entrée des vestiaires.

Pour des vestiaires plus propres, je me déchausse avant d'entrer dans l'espace vestiaire et je me rechausse dans cette même zone en sortant de l'espace vestiaire.

Pourquoi ? En me déchaussant dans une zone dédiée, j'accède à l'espace vestiaires pieds nus et je contribue à une meilleure hygiène de cette zone.

Je prends une douche savonnée avant d'aller dans le bassin.

Une douche obligatoire : Maquillage, gel ou encore parfum : tout doit disparaître avant d'aller dans l'eau. Simple réflexe en apparence, la douche permet en réalité d'améliorer la qualité de l'eau

Non à la phrase : « Pas besoin de me laver, je vais à la piscine, l'eau est chlorée ! » - C'est faux !

Les matières organiques apportées par les baigneurs : sueur, salive, peaux mortes, ... au contact du chlore forme les chloramines. Il s'agit d'un gaz très volatile qui dégage une odeur de chlore très désagréable et donne cette sensation d'irritation au niveau des yeux et des voies respiratoires : irritation des yeux, allergies, problèmes respiratoires, tous ces symptômes sont provoqués par les chloramines.

Je mets un bonnet de bain.

Le port du bonnet de bain obligatoire : Parce qu'il n'est pas agréable de retrouver des cheveux dans les bassins mais aussi afin de préserver la propreté des bassins et d'améliorer la filtration en évitant l'accumulation de cheveux dans les filtres, le port du bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde : petits et grands, personnes chauves y compris !

Publié le 16/02/2023